

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

MUSCK DES SABLES - AC802030

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

MUSCK DES SABLES – AC802030- SOL 7% A 80% VOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange de substances odoriférantes.
Réservé à un usage industriel uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROXITECH S.A.S.
3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges
Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15
www.proxitech.com – contact@proxitech.com

Proxitech[®]
c r é a t e u r d e s y n e r g i e s

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Aquatic Acute 1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
Aquatic Chronic 1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Aquatic Acute 1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
Aquatic Chronic 1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

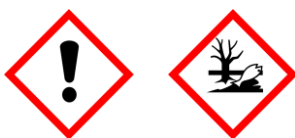
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.



2.3. Autres dangers

Contient: Linalool, Benzyl salicylate, Cyclopentadecanolide, Linalyl acetate

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange non concerné par la liste des composants.

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS/ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB) (No REACH : 01-2119488227-29-0000)	1222-05-5	214-946-9	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H410	[40-45]
6-acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyl tetralin (AHTN) (No REACH : 01-2119539433-40-0000)	1506-02-1	244-240-6	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H302, H410	[5-10]
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (No REACH : 01-2119565113-46-0000)	128-37-0	204-881-4	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H410	[0-5]
2,6-dimethyloct-7-en-2-ol (No REACH : 01-2119457274-37-0000)	18479-58-8	242-362-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 - H315, H319	[0-5]
Benzyl salicylate (No REACH : 01-2119969442-31-0000)	118-58-1	204-262-9	Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B - H317, H412	[0-5]
Cyclopentadecanolide (No REACH : 01-2119987323-31-0000)	106-02-5	203-354-6	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	[0-5]

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

Linalool (No REACH : 01-2119474016-42-0000)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[0-5]
Linalyl acetate (No REACH : 01-2119454789-19)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[0-5]
Linalyl acetate Naturel (No REACH : 01-2119454789-19-0000)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[0-5]
Methyl atrarate	4707-47-5	225-193-0	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
beta-Pinene (No REACH : 01-2119519230-54-0000)	127-91-3	204-872-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H226, H304, H315, H317, H410	[0-5]
d-limonene (No REACH : 01-2119529223-47-0000)	5989-27-5	227-813-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H226, H304, H315, H317, H410	[0-5]
gamma-Terpinene	99-85-4	202-794-6	Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Repr. 2 - H226, H304, H361	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux :

Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :

Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive :

Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Porter une protection appropriée: Bottes, gants, lunettes et tablier.
Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2. Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes.
Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Non disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Lire l'étiquette et protégez vous en conséquences.
Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.
Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil, à conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C).
Eviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis.
Stocker les mélanges selon leurs dangers.
Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Ireland	VME (8h) 10mg/m3
New Zealand	VME (8h) 10mg/m3
Singapore	VME (8h) 10mg/m3
South Korea	VME (8h) 2mg/m3
Switzerland	VME (8h) 10mg/m3 (Inhalable aerosol and vapour)
Usa Niosh	VME (8h) 10mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 10mg/m3

Diethyl phthalate

Ireland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Latvia	VME (8h) 0.5mg/m3
New Zealand	VME (8h) 5mg/m3
Poland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 15mg/m3
Singapore	VME (8h) 5mg/m3
South Korea	VME (8h) 5mg/m3
Spain	VME (8h) 5mg/m3
Usa Niosh	VME (8h) 5mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Dipropylene Glycol	Germany (AGS)
Germany (DFG)	VME (8h) 100mg/m3 - VLCT (15mn) 200mg/m3
Switzerland	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn) 400mg/m3

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Australia	VME (8h) 10mg/m3
Austria	VME (8h) 10mg/m3
Belgium	VME (8h) 2mg/m3
Canada Quebec	VME (8h) 10mg/m3
Canada Ontario	VME (8h) 2mg/m3 (1) Inhalable aerosol and vapour
Denmark	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3
Finlande	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3 (1) Inhalable aerosol and vapour
France	VME (8h) 10mg/m3
Germany (AGS/DFG)	VME (8h) 10mg/m3 (1)(2) Inhalable aerosol and vapour
Germany (AGS/DFG)	VLCT (15mn) 40mg/m3 (1) (2) 15mn

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

reference period

Diethyl phthalate

Australia

VME (8h) 5mg/m³

Austria

VME (8h) 3mg/m³ - VLCT (15mn) 5mg/m³

Belgium

VME (8h) 5mg/m³

Canada Quebec

VME (8h) 5mg/m³

Denmark

VME (8h) 3mg/m³ - VLCT (15mn) 6mg/m³

France

VME (8h) 5mg/m³

Sweden

VME (8h) 3mg/m³ - VLCT (15mn) 5mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans locaux bien aérés.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection.

Protection des mains: Porter des gants de protection appropriés.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection couvrantes.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Odeur :	Caractéristique
Couleur :	Incolore à légèrement jaune
Point éclair en °C :	>61
*Densité relative (d ₂₀ /20) :	[1.019 ; 1.039]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.

Eviter le contact avec des agents oxydants

10.5. Matières incompatibles

Pas de données pertinentes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques sur les matières premières :

6- acetyl-1,1,2,4,4,7-hexamethyl tetralin (AHTN)

ETAO : 1 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Linalool

ETAO : 2 790,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Benzyl salicylate

ETAO : 2 200,03 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

2,6-dimethyloct-7-en-2-ol

ETAO : 3 600,10 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

gamma-Terpinene

ETAO : 3 850,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur.

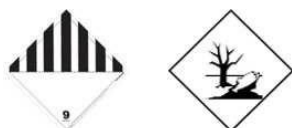
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

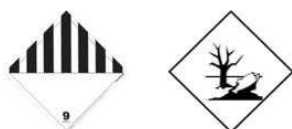
Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

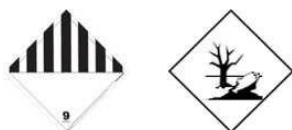
ADR:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : 3082 (Code Tunnel : (E))

IMDG:3082

IATA :3082

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))
IMDG: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))
IATA : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (HHCB))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG: 9
IATA : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG: III
IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles à ce jour

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM
Base données IFRA-IOFI
Information du fournisseur

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 18/06/2021

MUSC RCH R64-2336

Révision : CLPFDSREACH-7-CLP du
18/06/2021

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié).

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 1.3 2.1 2.2 2.3 3.2 11.1 16